




Rapport de mission effectuée à Lubumbashi du 14 au 27 novembre 2022

1. Introduction

En exécution de l'Ordre de mission n°063/COORD/ITIE-RDC/ST/GD/2022 du 10 novembre 2022, j'ai effectué, du 14 au 27 novembre 2022, une mission de service à Lubumbashi, Province du Haut-Katanga et qui avait pour objet :

- Accompagner les entités étatiques et les entreprises extractives à la teledéclaration au travers le progiciel T/SL ;
- Superviser le staff des experts ITIE commis à la collecte de données pour l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2020-2021 et celui sur la forêt ;
- Appuyer le consultant en charge du Rapport sur les dépenses sociales et environnementales des entreprises minières.

2. Déroulement de la mission

Après le morning meeting du 14 novembre 2022, sous ma direction, une réunion technique a été tenue entre les missionnaires (Franck Nzira et Gilbert Deningaidi) avec le staff de l'AP Katanga (P. Katuta, Constant Moro et Dieudonné Lukoji).

Objet de cette réunion :

- Dresser un état de lieux à jour de la teledéclaration des entreprises et entités étatiques du Katanga ;
- Revue du portefeuille par expert ;
- Arrêter les actions d'accompagnement et planifier les interventions sur terrain ;
 - i) Etat de la teledéclaration à des entreprises et entités déclarantes de l'Ex Katanga ;

Après un rappel de la configuration du périmètre 2020-2021, du nombre important d'entreprises localisées au Katanga (83 sur les 114 du périmètre) ainsi que des entités de l'Etat (02 DRP et 19 ETD), l'équipe a parcouru le tableau de bord de la teledéclaration et constaté un très faible niveau soit seulement 09 entreprises qui ont déclaré dont 08 de l'ex Katanga et 01 du Maniema. Elle a constaté aussi qu'aucune entité étatique de l'ex Province n'avait jusque-là déclaré nonobstant(i) la transmission à toutes les entreprises de la lettre du Ministre instruisant ces dernières à déclarer au plus tard le 31 octobre 2022, (ii) les mails de prorogation de délai au 13 novembre et (iii) les contacts tant physiques que téléphoniques entrepris avec les entreprises et les entités de l'Etat.

ii) Revue du portefeuille

L'état des lieux et la revue des portefeuilles des experts visaient à donner à l'équipe l'image d'ensemble des entreprises et des entités de l'Etat dans la perspective que chaque expert comprenne l'ampleur du problème et soit en mesure de se remobiliser. A cet effet, chaque expert a décliné son portefeuille, précisé ce qu'il a entrepris et envisage d'entreprendre y compris les difficultés rencontrées ou à rencontrer et proposé des actions concrètes en vue de booster la télé déclaration.




iii) Actions arrêtées

1. Au regard du nombre élevé des entreprises, se concentrer, pendant la semaine du 14 au 18 novembre, à celles situées dans la ville de Lubumbashi et ses alentours ainsi que celles de Lualaba ayant le siège dans cette ville,
2. Si le résultat est satisfaisant (+/- 60 % de télé déclaration, soit 68 entreprises), se déployer, dans la semaine du 21 au 25 novembre, à Likasi et Kolwezi en laissant 2 experts à Lubumbashi poursuivre la collecte auprès des entreprises /entités retardataires;
3. Evaluer le progrès journallement et ajuster le planning ;
4. Constituer des petites équipes (02 personnes/equipe) pour couvrir toutes les entreprises et entités ;
5. Inclure les ETD dans le champ d'accompagnement. Pour cela, s'assurer si oui ou non elles sont capables de teledeclarer. Dans tous les cas, sur base de leurs déclarations reçues lors du cadrage, les assister et obtenir leurs déclarations.

En bref l'avant midi du 14 novembre a été consacré à la réunion de préparation tandis que l'après-midi fut consacré aux contacts des entreprises situées dans le périmètre de proximité de la ville.

Entreprises contactées physiquement le 14 novembre : Cominière, Coproco, Groupe Ivanhoe(Kamoa, Kico, Ivanhoe Mining et Ivanhoe exploration), Rubaco, Rubamin, Lmr, Mumi, Kcc, Excellen mining, Shamitumba Sas, Surya mining, Mmg, New minerals.

Du 15 au 18 novembre 2022, les contacts et l'accompagnement ont été étendus à toutes les autres parties déclarantes (Entreprises et les entités de l'Etat) jusque-là non touchées de Lubumbashi et ses alentours ainsi que celles de Lualaba.

A la fin de la première semaine, 19 entreprises avaient chargé leurs déclarations 2020 portant ainsi le total à 28 entreprises ce qui représente presque 24,6 % ce qui est un taux inférieur à l'ambitieux objectif de 60% fixé pendant la réunion du 14 novembre.

Cette difficulté ajoutée à celle de moyens financiers a fait que l'on ne puisse pas se déployer à Likasi et à Kolwezi comme initialement planifié. Ainsi à la réunion d'évaluation du 18 novembre (le soir), nous avons opté de rester à Lubumbashi en vue d'améliorer le taux de teledeclaration par une augmentation significative du nombre d'entreprises et d'entités.

Au 26 novembre 2022, soit à la deuxième semaine de notre mission et correspondant à la fin de la mission, 14 autres entreprises avaient chargé portant ainsi le total 42 pour l'exercice 2020, soit 36,8% de l'ensemble du périmètre.

Pour ce qui est des entités de l'état, la DRLU et la DRHKAT ainsi que 19 ETD de Lualaba et du Haut Katanga ont été contactées. Tenant compte de la difficulté ci-dessus (des moyens), seules les ETD de Lubumbashi et ses environs ainsi que la DRHKAT ont été contacté physiquement.

Ainsi les ETD ci-après ont été contactées et formées : Communes Ruashi, Kampemba, Lubumbashi et Annexe ainsi que les secteurs Bukanda et Kaponda. Les communes Kampemba, Lubumbashi et le secteur Bukanda ont chargé leurs recettes dans le TSL et fourni les synthèses de déclaration. Les trois autres ETD sont en instance de remplissage. Quant aux ETD de Likasi, Kolwezi et Sakania, une fois les moyens sont disponibles, les experts devront se déployer pour les accompagner.

En marge de la collecte de données du rapport standard, l'équipe a eu à travailler avec les représentants des cabinets EnerTEAM et KPMG respectivement chargés des rapports sur l'EMAPE, filière cuivre-cobalt et de l'évaluation de l'exécution des dépenses sociales et environnementales. Pour les deux consultants, il s'agissait de planifier ensemble les interventions à mener sur terrain en vue de collecter les données entrant dans la production des rapports respectifs.

3. Observations, considérations et propositions

- 1) Faible taux de la teledeclaration. Cet état peut être dû entre autre au désintérêt de plus en plus croissant des entreprises. En effet, peu d'entreprises sont réactives aux sollicitations de l'ITIE-RDC. Beaucoup d'entre elles considèrent ces sollicitations comme une tâche de trop du reste non prévue dans leur cadre organique.

Beaucoup d'entreprise qui ont déclaré l'ont fait non sur base de l'engagement volontaire mais plutôt à cause du contact de proximité lié à la stratégie de porte à porte effectuée par l'équipe. Ainsi, nous avons constaté que la plupart d'entreprises contacté physiquement ont déclaré alors que celles contactées par téléphone, mails et autres tardent ou trainent les pieds pour déclarer.

Envisager des actions de remobilisation tant des entreprises que des entités de l'état pour plus d'adhésion à l'ITIE

- 2) Remplacement progressif du personnel congolais par les chinois ou les indiens : la plupart des entreprises minières sont en majorité à capitaux chinois ou indien. La teledeclaration à l'ITIE est effectuée par le personnel œuvrant dans le département de tax, comptabilité ou finance. Dans bien d'entreprises, ces tâches sont maintenant exercées par les chinois ou les indiens qui ont remplacé les congolais au mépris de la législation congolaise. Comprenant difficilement ou pas le français, ce personnel expatrié se trouve peu ou pas disposé à travailler avec l'ITIE.
- 3) Changement opéré dans le personnel : Bien d'entreprises ont opéré de mutation du personnel. Du coup, on se retrouve devant des personnes qui ne connaissent pas l'ITIE et dont il faille former à l'ITIE au moment même de la teledeclaration.
- 4) Absence de formation au profit de nouvelles entreprises entrant dans le périmètre : 41 entreprises ont intégré le périmètre 2020-2021. Elles n'ont pas bénéficié de formation sur la mise en œuvre et la teledeclaration et le sont pendant cette dernière. La même difficulté est relevée s'agissant des ETD. En vue d'une participation adéquate et une déclaration de qualité, des activités des renforcements des capacités devaient être préalablement menées en faveur de ces entreprises et ETD.
- 5) Mouvement du personnel dans la territoriale : le changement opéré récemment dans la territoriale, en particulier à la tête des Communes et villes concernées par la déclaration à l'ITIE risque d'être un élément bloquant de la collecte des données des rapports en cours d'élaboration. Il faudrait envisager vite les actions de sensibilisation au profit des nouvelles autorités pour les impliquer dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Fait à Kinshasa, le 28 novembre 2022


Franck Nzira